

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

N° 30/2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28/09/2015**

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

L'an deux mille quinze et le vingt-huit septembre à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Eric MALHERBE, Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER.

Étaient absents : Mme CHAYLA Valérie.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Roger BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la commune adhère à l'association des Maires de France à compter du 1^{er} octobre 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, considérant l'intérêt que représente cette association pour les communes, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide d'adhérer à l'association des Maires de France et en conséquence de s'acquitter de la cotisation correspondante à compter du 1^{er} octobre 2015.**
- **précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015, article 6281.**
- **donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre

Fait à MARCHASTEL le 28/09/2015

Le Maire

